

Portrait de la MRC des Pays-d'en-Haut

La MRC des Pays-d'en-Haut (MRCPDH) dessert les ICI assimilables à la collecte résidentielle des matières organiques (MO) tandis qu'elle offre aux autres ICI d'opter volontairement parmi une variété d'options de collecte à la carte. Ces derniers peuvent choisir la fréquence qui leur convient selon sept possibilités de collecte.

En cohérence avec la vision de la MRCPDH concernant la gestion intégrée des matières résiduelles, tous les ICI qui souhaitent être desservis par la collecte municipale des déchets doivent obligatoirement adhérer à la fois aux collectes des MO et des matières recyclables. Cela permet aux ICI d'avoir droit à un coût de collecte moindre et à la MRC de s'assurer que ceux-ci ont tout en main pour trier adéquatement leurs matières.

PORTRAIT DE L'ENTITÉ

Population
41 877
habitants

Nombre d'ICI
sur le territoire*
1 100

*Les industries issues du secteur agroalimentaire, les papetières et les exploitations agricoles sont exclues de ce portrait.

HISTORIQUE

La MRCPDH est l'entité ayant compétence pour la gestion des matières résiduelles sur son territoire.

2015 : Implantation des premières collectes municipales des MO du secteur résidentiel et des ICI assimilables.

2018 : Mise sur pied d'un service d'accompagnement personnalisé par l'embauche d'une professionnelle ayant pour mandat de rencontrer les ICI et les inciter à implanter la collecte des MO. Les ICI sont libres d'adhérer à la collecte ou non.

2019 : Déploiement d'un projet pilote de tarification incitative dans une des dix municipalités.

2020 : Projet pilote étendu à quatre municipalités.

APPROCHE DE COLLECTE

La collecte municipale des MO est offerte aux ICI intéressés. Les ICI qui souhaitent participer à la collecte municipale des déchets sont dans l'**obligation** d'adhérer à la collecte municipale des matières recyclables et celle des MO offertes par la MRCPDH.

La MRCPDH distingue les ICI en deux catégories :

- **ICI assimilables** : Ceux ayant des MO semblables en termes de qualité et de quantité à celles du secteur résidentiel, et pouvant être desservis à l'aide de bacs roulants.
- **Autres ICI** : Ceux ayant des MO en quantité nécessitant l'utilisation d'un ou de plusieurs conteneurs de dimension variable.

Fréquences de collecte

- **ICI assimilables** : Selon le calendrier de collectes résidentielles.
- **Autres ICI** : Au choix parmi sept fréquences préétablies par la MRC.

Fréquences de collecte préétablies pour la collecte des MO offertes aux autres ICI

Fréquence A	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine toute l'année (52 collectes/an)
Fréquence B	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine en période estivale• 1 collecte toutes les 4 semaines en période hivernale (31 collectes/an)
Fréquence C	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine en période estivale• 1 collecte toutes les 2 semaines en période hivernale (38 collectes/an)
Fréquence D (ex. : station de ski)	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine en période hivernale (28 collectes/an)
Fréquence E (ex. : crèmerie)	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine en période estivale (24 collectes/an)
Fréquence G (ex. : érablière)	<ul style="list-style-type: none">• 1 collecte par semaine de la fin février à avril inclusivement (10 collectes/an)
Fréquence H (ex. : restaurant)	<ul style="list-style-type: none">• 2 collectes par semaine en période estivale• 1 collecte par semaine en période hivernale (76 collectes/an)

Équipements de collecte

- **ICI assimilables et autres ICI** : bacs roulants de 240 L (maximum de 6 bacs par ICI), conteneurs à chargement avant (CCA) de 3 verges cubes (vg³) ou conteneurs semi-enfouis (CSE) de 1300 L.

Les sacs de plastique certifiés compostables sont acceptés dans la collecte de même que les sacs de papier.

TARIFICATION

- **Équipements** : Les bacs roulants et les CCA sont fournis par la MRC et compris dans le tarif « clé en main ». Les CSE ne sont pas fournis et leur achat est la responsabilité des ICI en désirant, bien que la MRC s'occupe de gérer leurs collectes. À la suite d'une récente demande grandissante de CCA, ces derniers sont maintenant loués (tarif mensuel prévu au devis de collecte) directement auprès de l'entreprise qui en fait la collecte et reste la responsabilité de la MRC, facilitant leur remplacement en cas de bris.
- **Coûts de collecte, de transport et de traitement (CTT)** : Un système de tarification incitative a été mis en place (principe du pollueur-payeur). Ce dernier est basé sur les collectes de matières recyclables, les matières organiques et les déchets des ICI.

Une tarification de base est fixée par la MRC en tenant compte de plusieurs coûts comme ceux de la collecte, du transport, du tri et du conditionnement des matières recyclables, des encombrants ainsi que des frais d'administration. Chaque municipalité définit ensuite les dépenses et revenus ajoutés à ce tarif de base.

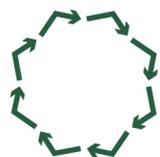
Les coûts totaux de CTT des matières organiques sont calculés et la MRC charge 30% du coût net réel. Au lieu d'être un coût fixe, il varie en fonction de la fréquence de collecte et du volume de l'équipement choisis par ces derniers.

Les coûts totaux de collecte, de transport et d'enfouissement des déchets sont additionnés au 70% du coût net réel de CTT des matières organiques. Le tarif chargé varie ensuite en fonction de la fréquence de collecte et du volume de l'équipement choisis par les ICI. Ainsi, les coûts de déchets sont majorés de façon à absorber les coûts du service des matières organiques.

Jusqu'à présent, quatre municipalités sur dix ont implanté cette tarification incitative. L'objectif est d'étendre le système de tarification incitative à toutes les municipalités d'ici 2022.

MESURES D'INFORMATION, DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION (ISÉ) MISES EN PLACE

- Accompagnement personnalisé des ICI par une agente du projet *Mission Recyclage Compostage Laurentides*, une initiative de Synergie Économique Laurentides.
- Création d'un dépliant informatif pour les ICI intitulé « [Mission possible: transformez vos déchets en or](#) ».
- Mise en place d'une ligne info avec un délai rapide de retour d'appel (en moins d'une heure).
- Publication de capsules vidéo portant sur la saine gestion des matières résiduelles (pour les secteurs résidentiels et ICI).
- Publication de trucs et conseils sur le site web de la MRC dédié à la [gestion des matières résiduelles](#).



Mission Recyclage Compostage Laurentides

Le projet Mission Recyclage Compostage Laurentides est une initiative de Synergie Économique Laurentides (SEL) visant à accompagner les ICI dans un programme de gestion des matières résiduelles.



Le programme Mission possible : *transformez vos déchets en or* et la ligne Info-collecte.

BONS COUPS

- Fréquences de collectes flexibles et une variété d'équipements.
- Service d'accompagnement favorisant l'implantation de la collecte.
- Accompagnement personnalisé par une visite des lieux par la MRC pour évaluer les besoins et recommander les fréquences et équipements nécessaires.
- Implication des partenaires locaux, notamment les chambres de commerce qui ont fait connaître le service d'accompagnement personnalisé offert par la MRC.
- Accepter les sacs de plastique certifiés compostables.

DÉFIS À RELEVER

- Accommoder le secteur institutionnel, notamment au niveau des jours et des heures de collecte.
- Réduire la confusion entourant les communications dans les établissements scolaires, en raison des nombreux acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles (enseignants, direction, comité parents-élèves, commissions scolaires, service de l'entretien, etc.).
- Desservir les ICI qui bénéficient déjà d'un contrat de collecte avec un récupérateur privé, car ces derniers doivent attendre jusqu'à la fin de leur contrat avant de pouvoir adhérer aux services de la MRC.
- Coordonner les différents coûts avec les services de taxations des municipalités locales.

Portrait réalisé en novembre 2020